

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 janvier 2026 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Stéphanie Felx et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

EST ABSENT(E) :

Monsieur Tony Bolduc conseiller

2026-01-045 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu :

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-01-046 ADOPTION. COMPTES À PAYER. PÉRIODE DU 25.11.2025 AU 15.01.2026.

CONSIDÉRANT les listes de comptes payés et à payer déposés lors de la présente séance :

- Comptes payés avant la séance
- Fonds d'administration générale

SOMMAIRE DES COMPTES À PAYER DU 25.11.2025 au 15.01.2026

SOMMAIRE DES COMPTES PAYÉS Du 2025-11-22 au 2026-01-15	
DATE D'ÉMISSION	MONTANT PAYÉ
2025.11.25	40 088.41 \$
2025.11.27	14 358.87 \$
2025.11.28	180 351.40 \$
2025.11.29	13 956.06 \$
2025.12.02	10 232.78 \$
2025.12.03	154 740.98 \$
2025.12.04	297 682.40 \$
2025.12.05	53 569.73 \$
2025.12.11	203 135.52 \$
2025.12.12	100 574.01 \$
2025.12.13	(275.94) \$

2025.12.19	111 023.49 \$
2025.12.19	330 521.99 \$
2025.12.20	66 904.18 \$
2025.12.22	844 370.15 \$
2025.12.27	61 492.15 \$
2025.12.28	45 439.83 \$
2026.01.14	2 275.91 \$
2026.01.15	638.58 \$
	2 531 080.50 \$

TOTAL DES COMPTES

EN CONSÉQUENCE : 2 531 080.50 \$

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et est résolu :

- QUE ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour la période allant du 25.11.2025 au 15.01.2026 et autorise la directrice des Finances et Trésorerie à effectuer les paiements requis.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-01-047 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT 2026-1056 IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES ET GÉNÉRALES ET SPÉCIALES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES ET TOUTES AUTRES TAXES ET TARIFICATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2026.

- Je, Stéphanie Felx, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement imposant les taxes foncières et générales et spéciales par catégories d'immeubles et toutes autres taxes et tarification pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2026 sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphanie Felx, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2026-01-048 SOUPER SPAGHETTI AU PROFIT DES MARMITONS.

CONSIDÉRANT que Les Marmitons de Mercier est un organisme reconnu offrant des services de plats cuisinés pour les gens dans le besoin de ville Mercier.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu :

- QUE ce Conseil procède à l'achat de huit billets (une table de 8 personnes) pour la Soirée country des Marmitons de Mercier du 7 février 2026, au coût de 25 \$ par billet, pour un montant total de 200 \$;

- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-01-049 MARMITONS DE MERCIER – AIDE FINANCIÈRE 2026.

CONSIDÉRANT que Les Marmitons de Mercier est un organisme reconnu offrant des services de plats cuisinés pour les gens dans le besoin de ville Mercier.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme;

CONSIDÉRANT que la création de l'organisme Les Marmitons de Mercier provient de l'initiative spontanée des citoyens, bénévoles, élus, fonctionnaires et commerçants de la Ville de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et est résolu :

- QUE ce Conseil accorde une aide financière au montant de 20 000 \$ à l'organisme *Les Marmitons de Mercier* pour l'année 2026;
- QUE cette dépense soit financée via le poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-01-050 DEMANDE DE DÉSIGNATION. CÉLÉBRANT DE MARIAGES CIVILS (JUDITH PRUD'HOMME).

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 366 du Code civil du Québec (L.Q. c. C-1991) selon lesquelles le ministre de la Justice peut notamment désigner les membres d'un Conseil municipal comme célébrants compétents pour les unions et les mariages civils;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felix et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et est résolu :

- QUE ce Conseil autorise la direction du Greffe à transmettre une demande visant à faire autoriser Mme Judith Prud'homme, conseillère municipale, pour agir à titre de célébrant de mariages et d'unions civiles sur le territoire de la Ville de Mercier, et ce, pour toute la durée de son mandat.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-01-051 OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS. COMPTEURS D'EAU.

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite se doter de moyens afin de mieux connaître la consommation d'eau sur le territoire de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée par la direction des Travaux publics, du Génie et de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues :

- Ingénir (IGR Groupe Conseil) : 18 300.00 \$ à l'exclusion des taxes
- Cima+ : 50 000.00 \$ à l'exclusion des taxes

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu :

- D'octroyer le contrat 2026-TP-04.20 Services professionnels pour l'installation de chambres de compteur d'eau sur Sainte-Marguerite à la société IGR Groupe Conseil Inc. Pour un montant maximal de 18 300.00 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit financée via le surplus.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-01-052 OCTROI DU CONTRAT. DOSSERET. CUISINE DU NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL.

CONSIDÉRANT que le nouveau Centre communautaire et Culturel de la Ville de Mercier inclura une cuisine;

CONSIDÉRANT que le Centre hébergera l'organisme Les Marmitons de Mercier, lequel offre des services de plats cuisinés pour les gens dans le besoin de ville Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et est résolu :

- D'octroyer le contrat 2026-TP-08 – Ajout d'un dossier en acier inoxydable à la société R.B.L. Ventilation Inc. Au montant de 4 467.00 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée à la Réserve financière pour le financement d'investissements en immobilisations – bâtiments et infrastructures.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-01-053 OCTROI DU CONTRAT. HYDRO-EXCAVATION.

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville pour des travaux d'hydro-excavation planifiés ou non;

CONSIDÉRANT que la direction du Greffe a procédé à un appel d'offres public le 17 décembre 2025;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 19 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que 4 soumissions ont été reçues;

- 9386-0120 Qc inc.	: 57 005.24 \$ à l'exclusion des taxes
- Sanivac	: 60 765.00 \$ à l'exclusion des taxes
- Groupe ADE	: 64 520.00 \$ à l'exclusion des taxes
- Can-Inspection	: 54 080.00 \$ à l'exclusion des taxes

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission reçue est conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et est résolu :

- D'octroyer le contrat 2025-TP-52 – Location d'équipements pour hydro-excavation et nettoyage de conduits à la société Can-Inspection Inc. Au montant approximatif de 289 050.00 \$ à l'exclusion des taxes jusqu'au 31 décembre 2030, selon l'indexation et la répartition approximative suivante :
 - 2026 : 54 080.00 \$ à l'exclusion des taxes
 - 2027 : 55 885.00 \$ à l'exclusion des taxes
 - 2028 : 57 750.00 \$ à l'exclusion des taxes
 - 2029 : 59 675.00 \$ à l'exclusion des taxes
 - 2030 : 61 660.00 \$ à l'exclusion des taxes

- QUE la Ville pourra résilier le contrat en tout temps en donnant à l'adjudicataire un avis dans un délai de 3 mois précédant la résiliation, lequel délai est computé selon les règles du Code de Procédure civile (RLRQ, c. C-25.01);
- QUE cette dépense soit imputée au budget de fonctionnement.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-01-054 TRANSFERT BUDGÉTAIRE. SALAIRES GÉNIE VERS DIVERS POSTES.

CONSIDÉRANT les besoins budgétaires de la direction des Travaux publics, du Génie et de l'Environnement;

CONSIDÉRANT la vacance de certaines fonctions au cours de l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et est résolu :

- D'autoriser les transferts budgétaires suivants :

Poste	Détails	Retraits	Ajouts
02-490-00-141	Rémunération – Génie	(33 754.12) \$	- \$
02-490-00-142	Rémunération (surtemps) – Génie	(875.00) \$	- \$
02-490-00-143	Rémunération (temporaires) – Génie	(5 035.00) \$	- \$
02-320-00-521	Entretien et réparation des infrastructures	- \$	10 950.20 \$
02-415-00-414	Contrats et honoraires – Réseaux d'égouts	- \$	23 307.23 \$
02-414-00-516	Location équipement – Traitement des eaux usées	- \$	5 406.70 \$
		(39 664.12) \$	39 664.12 \$

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-01-055 TRANSFERT BUDGÉTAIRE. SALAIRES ENVIRONNEMENT VERS AUTRES POSTES SALAIRES.

CONSIDÉRANT la création de la division Environnement et Changements climatiques à la direction des Travaux publics, du Génie et de l'Environnement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu :

- D'autoriser les transferts budgétaires suivants :

Amendements	Ajouts	Retraits
02-690-00-141	39 551.11 \$	
02-690-00-222	666.79 \$	
02-690-00-232	90.76 \$	
02-690-00-242	1 590.93 \$	
02-690-00-252	507.82 \$	
02-690-00-262	235.83 \$	
02-690-00-285	1 215.99 \$	
02-135-00-141		(34 076.23) \$
02-135-00-212		(1 723.10) \$
02-135-00-222		(666.79) \$

02-135-00-232		(90.76) \$
02-135-00-242		(1 517.89) \$
02-135-00-252		(507.82) \$
02-135-00-262		(235.83) \$
02-135-00-285		(5 040.81) \$
Total	43 859.23 \$	(43 859.23) \$

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-01-056 AUGMENTATION. ENTENTE CRI ENVIRONNEMENT INC.

CONSIDÉRANT le contrat 2024-37-TP pour la collecte, le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux en provenance de l'Écocentre, octroyé à la société CRI Environnement inc. Pour un montant de 13 302.50 \$ à l'exclusion des taxes;

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Travaux publics, du Génie et de l'Environnement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et est résolu :

- D'autoriser l'ajout au contrat 2024-37-TP pour la collecte, le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux en provenance de l'Écocentre octroyé à la société CRI Environnement inc., un montant de 1 530.00 \$ à l'exclusion des taxes, pour un montant total en 2025 de 14 832.50 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée dans le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-01-057 AJOUT AU CONTRAT UMQ – SEL DE DÉGLAÇAGE ET ABRASIF CS-ABR-20252026.

CONSIDÉRANT la quantité de sel de déglçage prévue dans le cadre de l'entente intervenue entre la Ville et l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour la saison hivernale 2025-2026;

CONSIDÉRANT le budget d'opération 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu :

- QUE ce Conseil autorise un transfert en provenance des surplus au montant de 27 363.14 \$ vers le poste 02-330-00-620 afin de payer un supplément de sel de déglçage pour l'année 2025, pour un montant total de 117 382.32 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE ce Conseil autorise l'ajustement des ententes 2024-2025 et 2025-26 avec l'UMQ selon ces montants.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 08.

La période de questions a eu lieu à 20 h 08.

2026-01-058 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 08.

ADOPTÉE à l'unanimité